

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 19 OCTOBRE 2022**



Commune de Fouleix

Le mercredi dix-neuf octobre deux-mille-vingt-deux, à 20H00, le conseil municipal de FOULEIX s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur le maire, Emmanuel LEGAY.

Présents : Messieurs LEGAY Emmanuel, COURTINES Frédéric, REYSSET Thierry,

MALLET Jérôme.

Mesdames KOK Virginie, BRUNAT Aurélie,

Absents excusés :

Monsieur MALLET Loïc

Mesdames LAMBERT Ludivine, LAVISA Candy, BAYOL Nathalie

Absent : Monsieur ANDRADE SIMAL Marco

Le quorum étant atteint, le président de séance déclare la séance du conseil municipal ouverte et procède à la désignation de son/sa secrétaire de séance.

Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Mme BRUNAT Aurélie est désignée secrétaire de séance

Arrêt du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 15 juin 2022 qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Fermeture de poste : Attaché Territorial 16 h 00 hebdo

Monsieur le maire explique au conseil municipal qu'il convient de supprimer le poste de Secrétaire de mairie au grade d'Attaché Territorial car l'agent qui occupait ce poste ne fait plus parti des effectifs depuis le 30 juin 2021.
Le conseil municipal ayant délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve la suppression de ce poste.

RIFSEEP : Annule et remplace la délibération du 19 septembre 2018

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il souhaite une nouvelle répartition plus équilibrée du RIFSEEP et propose la mise à jour de la délibération prise en septembre 2018.
Le conseil municipal ayant délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve la mise à jour du RIFSEEP.

Adoption de la nomenclature comptable M57 : Annule et remplace la délibération du 05 avril 2022

Monsieur le maire explique au conseil municipal qu'il convient de modifier la délibération prise en avril 2022 concernant l'adoption de la nomenclature comptable M57.

En effet, il est nécessaire de préciser que la commune opte pour la M57 développée, pour le mode linéaire des amortissements, qu'elle ne votera pas de Règlement Budgétaire et Financier et que cette décision est toujours applicable au 1^{er} janvier 2023.

Le conseil municipal ayant délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve les modifications apportées à la délibération du 05 avril 2022.

Delibération des Provisions comptables pour créances douteuses

Monsieur le maire indique que le Trésorier propose de provisionner un pourcentage de créances douteuses inscrites à l'article 4116. Le montant de la provision serait de 48.79€, soit 15%.

Le conseil municipal ayant délibéré à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition et le montant sera inscrit au budget à l'article 6817.

Delibération RDP Enedis 2022

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le montant de la Redevance pour Occupation du domaine Public par ENEDIS s'élève à **221 €** pour l'année 2022.

Le conseil municipal ayant délibéré à l'unanimité des membres présents, accepte ce montant et charge Monsieur le maire d'émettre un titre de recette à l'attention d'ENEDIS.

Delibération RDP Orange 2022

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le montant de la Redevance pour Occupation du domaine Public par ORANGE s'élève à **735.59 €** pour l'année 2022.

Le conseil municipal ayant délibéré à l'unanimité des membres présents, accepte ce montant et charge Monsieur le maire d'émettre un titre de recette à l'attention d'ORANGE.

RPOS 2021 Eau potable du SM Eau Cœur du Périgord

Monsieur le maire présente le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable du Syndicat EAU CŒUR DU PÉRIGORD pour l'exercice 2021.

Le conseil municipal ayant délibéré à l'unanimité des membres présents, prend acte de cette présentation.

Modification des statuts du SDE24

Monsieur le maire invite le conseil municipal à se prononcer sur les modifications des statuts délibérées le 1^{er} juin 2022 par le SDE24. Le conseil municipal ayant délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve les modifications des statuts du SDE24.

Delibération éclairage public : Extinction partielle

Dans le cadre de la sobriété énergétique, Monsieur le maire propose au conseil municipal d'interrompre l'éclairage public sur l'ensemble du territoire communal de 22h30 à 6h00 à partir du 1^{er} novembre 2022.

Le conseil municipal ayant délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve l'extinction de tous les points d'éclairage public sur cette tranche horaire à partir du 1^{er} novembre 2022.

Délibération d'autorisation d'emprunt auprès de la Banque des Territoires

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération de construction des 2 logements locatifs « rue du Forgeron », il est opportun de recourir à un emprunt de 250 000 euros.

Monsieur le Maire présente l'offre de la Banque des Territoires et demande l'autorisation au conseil municipal pour signer la documentation contractuelle relative à cet emprunt auprès de la Banque des Territoires.

Le conseil municipal ayant délibéré à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier et le montant sera inscrit au budget à l'article 1641.

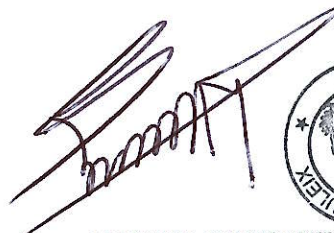
Questions diverses :

Le conseil municipal propose d'installer les décorations lumineuses de Noël sur une période plus courte et de mettre uniquement la guirlande sur le sapin et l'étoile sur l'église. Les panneaux en langue « Occitan » ont été livrés ainsi que les panneaux d'entrée d'agglomération. Un devis sera demandé à Jean-Luc CHAMBON pour la pose des poteaux. M. le Maire nomme M. Frédéric COUTINES comme correspondant Incendie et Secours. Les travaux de réfection du « Chemin des pelouses sèches » seront inscrits au budget 2023. M. Thierry REYSSET demande le budget pour les routes et si des travaux sont envisagés à l'école. Monsieur le Maire indique qu'un diagnostic doit être fait sur ces deux points. Construction des 2 logements :

Un mode d'assainissement est à choisir : phyto ou filtre compact. Le mode de chauffage est à déterminer.

Une réflexion est en cours sur un mode de chauffage au bois pour alimenter en même temps les logements, l'école, la cantine et les locataires de Monsieur Coulaud.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.


Emmanuel LEGAY

Le Maire


BRUNNAT Aurélie

La secrétaire de séance